



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

A adresser par courrier ou par courriel à :

Mairie de Bègles - 77 rue Calixte Camelle

Service Espaces Publics - Bordeaux Métropole

Tél : 05 56 49 88 72 / Courriel : espaces-publics@mairie-begles.fr



DEMANDEUR

Nom : Prénom :

Entreprise :

Numéro de SIRET :

Adresse facturable :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :@.....

ADRESSE ET DELAI DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Demande initiale Prolongation de l'arrêté n° jusqu'au

Toute prolongation souhaitée devra être effectuée au **minimum 15 jours avant** la date de fin de l'occupation.

Adresse de l'occupation :

Date de début : et de fin :

A NOTER : l'arrêté ne pourra être délivré sans le ou les PLAN(S) DE SITUATION avec la zone d'emprise matérialisée

(1/2 chaussée, empiètement sur chaussée et/ou trottoir, stationnement, bande et/ou piste cyclable...).

FERMETURE de rue nécessaire : Oui du/...../..... au/...../..... de heures à heures.

Non

Vous devez fournir un plan de déviation et mettre en place la signalisation nécessaire sur site.

NATURE(S) DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

➤ **A transmettre 15 jours avant le début de l'occupation :**

<input type="checkbox"/> Stationnement pour déménagement	<input type="checkbox"/> Manifestation et/ou festivité	<input type="checkbox"/> Tournage de film
<input type="checkbox"/> Vide-greniers	<input type="checkbox"/> Repas de rues	

➤ **A transmettre 30 jours avant le début de l'occupation :**

<input type="checkbox"/> Stationnement (1 place = 10 m2) Nombre de places = m2	<input type="checkbox"/> Échafaudage Largeur : x longueur : =m ²	<input type="checkbox"/> Clôture Largeur : x longueur : =m ²
<input type="checkbox"/> Benne Largeur : x longueur : =m2	<input type="checkbox"/> Grue mobile / nacelle / autre engin Largeur : x longueur : = m ²	<input type="checkbox"/> Livraison (matériaux, poids lourd...) Largeur : x longueur : = m ²
<input type="checkbox"/> Échafaudage volant / Appareillages servant aux réparations : Par unité :		

RAPPEL : Les signalisations provisoires avancées et de positions seront conformes à la réglementation routière en vigueur et seront **misés en place par le demandeur et sous son entière responsabilité** durant la totalité de l'occupation.

La transmission de l'arrêté signé par le Maire de Bègles vaudra autorisation d'occupation du domaine public. Le demandeur est dans l'obligation **d'afficher l'arrêté et le stationnement interdit au minimum 48h avant le début de l'occupation du domaine public.**

Grille tarifaire : occupation du domaine public (délibération du 12 décembre 2023)

Occupation temporaire liée aux travaux	Tarifs
Echafaudage - clôtures - stationnement chantier - benne Domaine public clôturé avec bardage de protection, dispositif anti-affiche, bâchage réglementaire	
Moins de 5 jours (par m ² et par jour)	2 €
De 6 jours ouvrés à 3 mois (par m ² au sol et par mois – tout mois commencé est dû)	8 €
A partir du 4 ^{ème} mois (par m ² au sol et par mois - tout mois commencé est dû)	14 €
Echafaudages volants, appareillages servant aux réparations (par unité et par semaine)	42 €
Dépôt de matériaux et travaux sans autorisations (par m ² et par jour)	16 €
Grutage mobile, manutention, espace de communication et/ou de vente (par place et par jour)	55 €
Livraison par place et par demi-journée	25 €

Les questions liées à la redevance sont à adresser à : pole.strategieteritoriale@mairie-begles.fr

Tél : 05.56.49.91.67 ou 05.56.49.88.93

LA FACTURATION SERA AUTOMATIQUEMENT EFFECTUEE SELON CETTE DECLARATION DANS UN DELAI DE 15 JOURS SUIVANT LA DATE PREVISIONNELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC. EN CAS D'ANNULATION DES TRAVAUX, IL VOUS APPARTIENT DE NOUS EN INFORMER AVANT CETTE ECHEANCE. A DEFAUT, AUCUN RECOURS NE POURRA ETRE ACCEPTE.

Nom :

A Le

Signature du demandeur :